

## **Cours n° 3 : la définition par inclusion.**

Dans ce cours, nous envisageons d'aborder la question de « la définition par inclusion ». Ce type de définition est très souvent présent dans les énoncés des dictionnaires. Cette dénomination (de définition par inclusion) a été proposée par J.Rey DEBOVE, comme nous pouvons rencontrer d'autres appellations au même type de définition : définition logique, définition hyperonymique.

La définition par inclusion fait appel à des traits définitoires distinctifs, afin de pouvoir définir ainsi que différencier le mot défini (le mot-entrée X). Cette définition propose donc « une équivalence du défini (mot-entrée X) sous la forme d'une périphrase » (A. LEHMANN, introduction à la lexicologie. Sémantique et morphologie). Il s'agit, dans l'article dictionnaire et par le biais de cette définition, de présenter une analyse du sens dénotatif du mot-entrée X. C'est-à-dire ; pour analyser le sens lexical d'une unité lexicale, le dictionnaire exploite le principe des « catégories logiques inaugurées par Aristote (genre et espèce) » (même référence que la précédente). Pour mieux éclaircir cette idée, nous devons aborder le modèle aristotélicien.

### **❖ Le modèle aristotélicien**

Nous avons signalé dans le premier point que la définition par inclusion procède selon le modèle d'Aristote. Celui-ci s'appuie sur le principe de la délimitation et ainsi, le classement des éléments constitutifs de la définition en : genre et espèce. Ces derniers qualifiés de : genre prochain et différences spécifiques.

#### **a- Genre prochain et différences spécifiques :**

Ces deux parties sont nécessairement à désigner dans la définition par inclusion ; c'est-à-dire que « la définition bâtie sur le modèle aristotélicien consiste à désigner d'abord le genre (la classe générale), dont relève le référent du nom à définir, puis à spécifier les différences

qui le séparent des autres espèces appartenant au même genre. *Fonte : alliage de fer et de carbone* (NPR). » (même référence que la précédente).

- Dans l'exemple proposé nous soulignons « l'incluant » (c'est alliage), il catégorise le référent ; lui attribue sa classe générale : Aristote l'appelle **genre** (ou bien le **genre prochain**). Puis, on distingue, à travers les traits différenciateurs placés juste après (que Aristote nomme : **différences spécifiques**), ce référent (fonte) des autres référents appartenant à la même classe générale ou provenant du même incluant.

Nous synthétisons alors que « la définition est ordonnée (incluant placé en premier), hiérarchisée et distinctive. Elle doit, en effet, permettre d'isoler la classe de référents à laquelle renvoie le signe sans que cette classe ne soit confondue avec une autre classe » (même référence).

Des exemples de définitions peuvent illustrer ce qui a été préalablement expliqué :

- fauteuil : siège à dossier et à bras, à une seule place
- œil : organe de la vue [...]
- or : métal précieux, d'un jaune brillant.

La désignation de la classe générale, ou bien du genre prochain, a une immense importance dans le cas des définitions par inclusion car, il suffit de mettre le référent dans son incluant pour se permettre d'arrêter la définition ; *le fauteuil est un siège, l'œil est un organe, l'or est un métal précieux,...*

Cependant, Aristote a mis l'accent sur une typologie contenant trois formes de genre : genre prochain, genre éloigné et genre suprême. Ces trois genres sont définis ainsi :

- « - le genre prochain : qui n'a en dessous de lui que des espèces
- le genre éloigné : qui englobe d'autres genres
- le genre suprême : qui n'est englobé dans aucun autre

Par exemple : fauteuil entre dans une série d'inclusions ; **siège** (c'est le genre prochain), **meuble** (genre éloigné) et **objet** (genre suprême) »

### **b- visée référentielle :**

La définition par inclusion parle des choses, des référents (c'est une définition de « la chose nommée »). Le modèle de cette définition est rapporté à la logique des classes : la démarche consiste à inclure une classe de référents exprimés par le substantif (fonte) dans une autre classe (alliage). La visée référentielle apparaît lorsque l'on vérifie la relation d'identité, à l'aide de la double question (Y étant l'incluant) :

*Est-ce que tous les X (appelés X) sont des Y qui... ?*

*Est-ce que tous les Y qui... sont des X ?*

Si la réponse est affirmative dans les deux cas, la définition est juste.

*Est-ce que toutes les fontes (ou tous les objets appelés fonte) sont des alliages constitués de fer et de carbone ?*

*Est-ce que tous les alliages qui sont constitués de fer et de carbone sont de la fonte ?*

La définition par inclusion, en mentionnant les traits qui réfèrent aux propriétés des objets désignés par le mot, offre simultanément une analyse du sens lexical. « C'est en parlant des choses que le contenu des signes apparaît mais implicitement » (J. Rey-Debove, *étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, p222).

NB : cette partie (la visée référentielle) a été intégralement recopiée de notre référence citée en haut du document.

## **Exercices :**

### **- Exercice n°1 :**

a- définissez les termes suivants selon le modèle Aristotélien.

b- comparez vos définitions avec celles présentées par votre dictionnaire, qu'avez-vous remarqué ? Les termes : lunettes, chat, pain, jambe.

### **- Exercice n°2 :**

Trouvez les trois genres (prochain, éloigné, suprême) pour chacun des référents suivants :

Livre, poule, estomac, épée

### **- Exercice n°3 :**

A l'aide de la double question, vérifiez la relation d'identité (par rapport aux réponses trouvées) des mots suivants : marteau, couteau, cerise